

MIE/MIFE Est Isère

**Maison des Initiatives et de l'Emploi
Maison de l'Information sur la
Formation et l'Emploi**

MIE/MIFE Est Isère
2 Allée des Mitailières
38 240 MEYLAN
Tel.: 04 76 04 14 50
www.mie-mife.org

Mars – Avril 2010

Sur inscription au secrétariat

Accueil des Nouveaux Arrivants

Les lundis 1er, 15 et 29 mars ; 12 et 26 avril ; 10, 17 et 31 mai 2010 de 14h30 à 16h30 à la MIE/MIFE Est Isère.

Atelier TRE (Techniques de Recherche d'Emploi)

Les jeudis 4 et 18 mars ; 1er, 15 et 29 avril de 9h à 12h, MIE/MIFE Est Isère.

Collectif Balise :

Les jeudis 4 et 18 mars ; 1er, 15 et 29 avril 2010 de 14h à 16h, MIE/MIFE Est Isère.

Information collective sur la VAE

- Vendredi 26 mars à 14h00, Mairie de Crolles,
- Jeudi 6 mai à 14h00, MIE/MIFE Est Isère.

Les rendez vous de l'Evolution Professionnelle

- Jeudi 25 mars à 18h, MIE/MIFE Est Isère
- Vendredi 9 avril à 14h Salle du Conseil Municipal de Crolles,
- Mardi 11 mai à 18h, MIE/MIFE Est Isère

Réunion d'Information sur

« l'Alternance » :

- Jeudi 8 avril, MIE/MIFE Est Isère à Meylan à 18h

Tous les lundis après-midi :

- **Collectif Emploi**, de 14h à 16h à la MIE/MIFE Est Isère,

Tous les mardis :

- **Permanence création d'activité** de 9h à 12h à la MEEN de St Egrève,
- **POFE** (Plateforme Orientation Formation Emploi) Mission Locale. À 14h à la MIE/MIFE Est Isère.

Tous les mercredis matins :

- **Permanence Emploi** de 9h à 11h30 à la MIE/MIFE Est Isère.

Horaires d'ouverture :

Lundi 12h/17h
Du mardi au jeudi
8h30/12h - 13h30/17h
Vendredi 8h30/14h

L'ALTERNANCE, VÉRITABLE PASSEPORT POUR L'EMPLOI !

La période est favorable à la signature de contrats en alternance, et il nous semble important d'en rappeler les principes généraux.

Reconnue et appréciée des employeurs, elle permet d'obtenir un diplôme du CAP à Bac + 5 et de mettre un pied dans l'entreprise en tant que salarié.

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail particuliers. Elle est basée sur l'articulation de périodes d'acquisition, de savoir-faire en entreprise et de périodes de formations théoriques dispensées en centres de formation. Pour les contrats de professionnalisation, l'entreprise peut si elle dispose d'un service de formation assurer elle-même la partie théorique.

Les contrats de formation en alternance sont au nombre de deux : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Chacun de ces contrats est destiné à un public déterminé avec un objectif précis.

Le contrat d'apprentissage

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (*des dérogations à cette limite d'âge sont possibles dans certaines situations*).

Objectif : l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique ou d'un titre répertorié.

Peuvent conclure des contrats d'apprentissage, toutes les entreprises du secteur privé ainsi que les entreprises du secteur public non-industriel et non commercial.

Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans pour compléter leur formation initiale, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à Pôle emploi et aux personnes percevant les minima sociaux.

Peuvent conclure des contrats de professionnalisation, tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

Les personnes formées dans le cadre d'un contrat en alternance représentent un plus pour les employeurs désireux de recruter des salariés immédiatement opérationnels :



⇒ 70% des jeunes, en moyenne, trouvent un emploi à l'issue de leur contrat en alternance, même pendant la crise.

La Mission Locale (pour les 16/25 ans) et la MIE/MIFE Est Isère (pour les plus de 26 ans) sont à la disposition des entreprises et des candidats, afin de les accompagner sur la mise en place de la mesure la plus appropriée. Les deux structures mettent également à leurs dispositions leur offre de services permettant une mise en relation, offre/demande.

Le Jeudi 8 avril 2010 à 18h, une réunion d'information à l'attention des entreprises et des candidats, sera animée par les conseillers des 2 structures, et un conseiller AGEFOS.

Actualité

Comme chaque année la MIE/MIFE Est Isère a participé au Mondial des Métiers à Lyon.

Cette année particulièrement, le nombre croissant de visiteurs salariés ou demandeurs d'emploi traduit une inquiétude générale liée au contexte économique. Un probable signe des effets de la crise.



Brève

La VAE en 2009

Bilan de l'activité de la MIE/MIFE Est Isère sur la thématique VAE (*Validation des Acquis de l'Expérience*) :

- 10 informations collectives réparties sur le Grésivaudan
- 171 personnes ont bénéficié de ces informations.

Partenariat AGEFOS

Au second trimestre 2010, la MIE/MIFE Est Isère va organiser, - en partenariat avec AGEFOS-PME financeur - un module de formation de 3 jours sur le thème de la création d'entreprise.

Cette formation, éligible au DIF, s'adresse aux salariés des entreprises adhérentes à AGEFOS-PME, et ayant une idée ou un projet avancé de création ou reprise d'entreprise.

Toutes les étapes seront abordées : construire son projet, se préparer à l'exercice du métier de chef d'entreprise, connaître tous les éléments d'analyse pour prendre sa décision de créer.

Vous avez un projet et vous êtes intéressé, contactez la MIE/MIFE Est Isère pour étudier les modalités d'inscription.



La MIE/MIFE Est Isère - Offre de services

Vous êtes résidant sur l'une des communes du Grésivaudan, vous avez accès aux services et aux compétences de la structure. Certaines prestations sont soumises à un statut particulier, renseignez vous.



Vous êtes à la recherche d'un emploi

Conseil Emploi Formation
Accompagnement renforcé
Atelier Technique de Recherche d'Emploi (TRE)
Mise à disposition d'ordinateurs
Initiation Bureautique et Internet
Presse Départementale, Régionale et Nationale
Des offres d'emplois affichées et actualisées
Informations sur les Entreprises



Vous êtes salarié

Conseil en évolution professionnelle
Passeport Formation
Diagnostic milieu de carrière
Information sur les Droits des salariés
Information collective, VAE
Entretien conseil VAE
Aide à la mobilité professionnelle
Travail sur la sécurisation du parcours



Vous voulez créer votre entreprise

Information et sensibilisation collective « Balise »
Mise à disposition d'un centre ressources
Accompagnement au montage du projet
Information sur les droits des salariés
Aide au montage du business Plan
Accompagnement vers les financeurs
Suivi Post création
Parrainage
Information Protection sociale du créateur
Club créateur



Vous êtes une entreprise

Aide à la définition du profil
Aide au recrutement : « Service Plus MIE »
Recherche de candidats
Information sur les mesures de Droit commun
Aide à la GPEC
Étude mobilité professionnelle du personnel
Sécurisation des parcours
Référentiels métiers
Tutorat